



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 juin 2019
19 heures 00

NM/MB

N° 002438

Ressources
Humaines -
Mutualisation de la
police municipale
d'Apt avec la
commune de
Saignon.

Affiché le :

Le mardi 18 juin 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTION(S) : 1

Madame le Maire expose que la commune d'Apt a été sollicitée par la commune limitrophe de Saignon pour étudier un projet de mutualisation de la police municipale. La commune Saignon a donné une suite favorable à la mise à disposition d'un équipage de deux fonctionnaires de la Police municipale pour exercer les fonctions de policier municipal pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de périodes de trois ans.

Le temps de présence de l'équipage sur le territoire de la mise à disposition est fixé à 4 heures 30. La durée hebdomadaire de travail pourra varier en fonction de la saison d'un commun accord et en fonction de la disponibilité des effectifs au-delà des 4 heures 30 conventionnelles.

Tous les policiers municipaux sollicités ont donné leur accord. La commission administrative paritaire sera saisie pour avis.

Les modalités de la mise à disposition sont définies dans la convention annexée qui précise notamment le fonctionnement et les conditions financières de la mutualisation.

Vu le code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L511-5, articles L.512-1 à L.512-7 et articles R.512-1 à R512-6 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 61 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération de la commune de Saignon n°2019-34 du 13 mai 2019 approuvant la convention de mise à disposition de policiers municipaux ;

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Approuve la convention de mise à disposition de policiers municipaux auprès de la commune de Saignon, ci-annexée.

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI